



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_10_0009

OBJET :

**Acquisition de la parcelle n°346 section B pour la création de la
future Station d'Épuration de Fougax et Barrineuf**

L'an deux mille vingt quatre, le un octobre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Pierre VIEL, Alain ROCHET, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jacques ESCANDE, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Patrick LAFFONT, André VIDAL, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Louis MARETTE donne pouvoir à Alain ROCHET
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Madame la Présidente expose qu'afin de créer le réseau d'eau usées de la commune de Fougax et Barrineuf, le SMDEA souhaite implanter une station d'épuration sur la parcelle la plus adaptée à accueillir ce projet.

Dans cette optique, le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle n°346 section B, sise sur la commune de Fougax et Barrineuf , et appartenant à Madame Josette BIGORRE, née GARROS.

Il est désormais nécessaire d'acquérir ladite parcelle dans sa totalité pour le prix convenu de 3 690€ (trois mille six cent quatre-vingt dix euros) pour une surface totale de 2 952 m².

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ladite présentation
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente, à acquérir la parcelle n°346 section B, sise sur la commune de Fougax et Barrineuf, pour un montant de 3 690€ (trois mille six cent quatre-vingt dix euros) auprès de Madame Josette BIGORRE.